**LE NOUVELLISTE** www.lenouvelliste.ch

# Sierre dévoile sa vision du territoire de demain

AMÉNAGEMENT Création de zones mêlant habitat et entreprises, renforcement des espaces verts, densification: Sierre dévoile sa politique territoriale pour ces prochaines années. Trois balades permettent de s'y retrouver.

PAR FLORENT.BAGNOUD@LENOUVELLISTE.CH

A Sierre, les réflexions liées à la refonte du Plan d'affectation des zones (PAZ) et du Règlement communal des constructions (RCCZ) franchissent une étape importante. Par l'intermédiaire du «Bulletin officiel» ainsi que d'un site internet ad hoc, la municipalité dévoile aujourd'hui le visage qu'elle entend donner au territoire communal pour les quinze à trente prochaines années.



"La possibilité existe d'introduire des hôtels dans la zone à bâtir traditionnelle."

LAURENCE SALAMIN

«Le plan-guide que nous avons élaboré ne détermine pas encore l'affectation de chaque parcelle de la commune (voir ci-dessous). Il s'agit plutôt d'une vision, secteur par secteur, de notre stratégie de développement territorial», an-Anthony Lamon, conseiller municipal chargé du dossier.

#### Croissance de la population à l'ouest

population sierroise – 17 115 habitants au 31 décembre 2021 – devrait croître de 14% d'ici à quinze ans. Ce développement concernera particuliè-

rement l'ouest de la ville, c'està-dire tout le secteur englobant les Condémines, les Glariers et la Cité Aldrin. La densification va se situer en priorité dans ces zones.

«Dans ce périmètre, de nombreux terrains situés en zone à bâtir et rattachés à des plans de quartiers en force sont encore vierges de toute construction. tégie. Selon les projections dé- Le développement du bâti mographiques du canton, la devra s'y réaliser de manière qualitative, en veillant notamment à l'aménagement d'espaces de détente», indique Laurence Salamin, architecte de la

## Des zones mêlant économie et habitat

Par ailleurs, et afin de réaffecter certaines de ses anciennes friches industrielles, la municipalité souhaite ouvrir de nouvelles zones mixtes. Avec l'objectif d'y faire cohabiter des logements et de petites activités économiques. C'est par exemple ce qui est prévu dans le quartier de Sous-Géronde. «En parallèle au développement de l'habitat, nous souhaitons y amener de l'activité commerciale et artisanale de type boulangerie, serrurerie, carrelage, etc.», explique

Laurence Salamin. De nouvelles places de stationnement

pourraient y être créées. Anthony Lamon ajoute: «La proximité de ce quartier avec le Swiss Digital Center favorisera les synergies entre les entreprises.» A l'entendre, d'autres zones mixtes de ce type devraient être ouvertes ailleurs, notamment aux Condémines - où est d'ailleurs té existe d'introduire des hô- riser la biodiversité, viseront à prévue la future patinoire – et tels dans la zone à bâtir tradi- réduire les îlots de chaleur», dans le secteur qui borde le tionnelle. Des discussions sont note Laurence Salamin.

Rhône, en face de l'ancienne gare de Granges.

Dans le cadre de ces réflexions, la municipalité réaffirme aussi son souhait de conserver ses quartiers historiques et leur patrimoine architectural. Elle espère également développer son offre hôtelière, mais sans ouvrir une zone dédiée. «La possibili-



"Le plan-guide que nous avons élaboré ne détermine pas encore l'affectation de chaque parcelle de la commune."

ANTHONY LAMON CONSEILLER MUNICIPAL CHARGÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

en cours quant à la construction d'un établissement de 80 chambres à l'angle entre la place de la Gare et la rue Centrale», indique Anthony Lamon.

#### Amener de la nature en ville

Dans sa vision du territoire de demain, la Cité du Soleil tient également compte d'enjeux liés au climat, au paysage et à la biodiversité. A l'avenir, toute nouvelle construction devra être dotée d'un indice de surface verte qui exigera des espaces extérieurs de qualité.

La municipalité devra donner l'exemple. Ainsi, la nature en ville sera développée, via par exemple la création de points d'eau et la végétalisation d'espaces publics, notamment dans le quartier des Glariers ou sur l'avenue de la Gare. «Ces mesures, en plus de favo-



La ville dévoile, secteur par secteur, sa stratégie de développement territorial. INFO LE NOUVELLISTE

### Trois balades urbaines pour mieux comprendre la stratégie de la ville

Exigée par la loi, la phase d'information publique à laquelle procède actuellement la ville de Sierre doit permettre à la population de prendre connaissance de la stratégie territoriale, de la comprendre, et de faire part de ses remarques aux autorités.

«L'idée est de tenir compte au mieux du feedback des citoyens pour affiner la révision du PAZ et du RCCZ. Nous ne sommes pas encore au stade où ceux-ci peuvent formuler des oppositions», souligne Anthony Lamon.

#### Trente-sept hectares en zone réservée

Dans ce cadre, la municipalité organise trois balades urbaines. Axées autour des thématiques «Patrimoine vivant», «Nature et paysage» et «Industrie, artisanat et quartiers mixtes», celles-ci se dérouleront les 6, 8 et 10 octobre en ville de Sierre (détails et horaires sur le site

territoire-sierre.ch). «Destinées à toute la population, ces balades pourront également être réalisées de manière virtuelle sur le site dédié», précise Anthony Lamon.

Une fois cette phase de consultation terminée, l'avant-projet de révision du PAZ et du RCCZ devrait être finalisé courant 2023. La mise à l'enquête de ces deux documents devrait intervenir en 2024. C'est à ce moment que le destin des 37 hectares qui avaient été placés en zone réservée par la municipalité en 2020 sera connu. «Certaines parcelles seront mises en attente pour les quinze prochaines années, tandis que d'autres pourraient changer d'affectation voire, on ne peut l'exclure, être sorties de la zone à bâtir», indique Laurence Salamin. Les dernières étapes de cette révision consiste-

ront en l'approbation du projet par le Conseil

par le Conseil d'Etat, en 2026.

général, puis l'homologation du PAZ et du RCCZ

